



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 47750

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance du rôle joué par les travailleurs sociaux au sein des établissements. En effet, il convient de souligner que, dans un climat de plus en plus difficile, les assistants et assistantes sociales du service social de l'éducation nationale sont des interlocuteurs privilégiés auprès des jeunes et des médiateurs de premier ordre tant auprès des parents que des enseignants ou des partenaires extérieurs. Il semblerait donc souhaitable que ces professionnels voient leur place définie au sein de la communauté éducative et que des postes soient créés afin de répondre aux besoins grandissants. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, l'importance du rôle tenu par les assistantes sociales au sein de la communauté éducative a conduit à un renforcement sensible de leurs effectifs. Un effort sans précédent a été opéré en 1998 par la création de trois cents emplois supplémentaires, soit, au titre de cette seule année, autant de créations d'emplois que de 1994 à 1997. Cet effort, reconduit en 1999 à hauteur de cent quatre-vingt-cinq emplois, est poursuivi en 2000 par l'inscription d'une mesure de création de trente emplois dans la loi de finances initiale. Par ailleurs, les moyens supplémentaires obtenus dans le cadre du projet de loi de finances rectificative permettent d'abonder les crédits de vacations du service social scolaire à hauteur de cent trente équivalents-temps plein.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47750

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3513

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4833